

PROCEDURE D'INSCRIPTION NUMERIQUE 2024-2025

CERTIFICATS MEDICAUX

Pour les judokas mineurs :

Le certificat médical n'est pas obligatoire, mais rien n'interdit à ce que vous en fournissiez un.

L'enfant et ses parents doivent remplir chaque année un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- Si vous répondez NON à toutes les questions, il vous suffira de fournir une attestation sur l'honneur qui remplacera le certificat médical.
- Si vous répondez OUI à au moins une question, vous devrez aller voir un médecin et faire établir un certificat médical à remettre au club.

Ce questionnaire est rempli sous l'autorité des parents qui sont donc **responsables** des réponses apportées au questionnaire. Répondez sincèrement à ce questionnaire et en cas de doute, n'hésitez pas à consulter un médecin.

Attention : si vous avez 17 ans au moment de l'inscription, mais que vous allez avoir 18 ans avant le 31 août, vous devez fournir un certificat médical.

Le certificat médical doit être daté de moins de 6 mois et comporter explicitement la mention autorisant ou interdisant la pratique du judo en compétition.

- [Téléchargez ici l'attestation de questionnaire de santé.](#)

(A signer et remettre au club)

- **Pour les judokas majeurs :**

Pour les judokas de 18 à 29 ans :

Vous devez fournir un certificat médical de moins d'un an lors de votre inscription au club dans les cas suivants

1. Si c'est votre première inscription à la Fédération Française de Judo
2. Si vous étiez déjà licencié à la Fédération Française de Judo, mais qu'à l'époque vous étiez mineur
3. Si vous avez 18 ans entre le 1er septembre et le 31 août de l'année suivante
4. Si vous avez 30 ans entre le 1er septembre et le 31 août de l'année suivante

Dans tous les autres cas, il vous suffit de répondre au questionnaire de santé.

- Si vous répondez NON à toutes les questions, il vous suffira de fournir une attestation sur l'honneur qui remplacera le certificat médical.
- Si vous répondez OUI à au moins une question, vous devrez aller voir un médecin et faire établir un certificat médical à remettre au club. Le certificat médical doit dater de moins de 6 mois.

Pour les judokas de 30 ans et plus :

Vous devez fournir un certificat médical de moins d'un an lors de votre inscription au club dans les cas suivants

1. Si c'est votre première inscription à la Fédération Française de Judo
2. Si vous étiez déjà licencié à la Fédération Française de Judo, mais qu'à l'époque vous étiez mineur
3. Si vous avez 30, 35, 40, 45 ans... entre le 1er septembre et le 31 août de l'année suivante

Dans tous les autres cas, il vous suffit de répondre au questionnaire de santé.

- Si vous répondez NON à toutes les questions, il vous suffira de fournir une attestation sur l'honneur qui remplacera le certificat médical.
- Si vous répondez OUI à au moins une question, vous devrez aller voir un médecin et faire établir un certificat médical à remettre au club. Le certificat médical doit dater de moins de 6 mois.

Le certificat médical doit être daté de moins de 6 mois et comporter explicitement la mention autorisant ou interdisant la pratique du judo en compétition.

- [Téléchargez ici l'attestation de questionnaire de santé](#)

(A signer et remettre au club)

REMISES ET AIDES FINANCIERES

- **LE PASS'SPORT GOUV pour les jeunes âgés de 6 à 30 ans.**
(Aide financière de 50€ pour la pratique sportive)

[Plus d'infos sur le Pass Sport : qui est concerné ? Où l'utiliser ? Comment ça fonctionne ?](#) ← Cliquez ici

Pièces justificatives à prévoir sous forme numérisées pour bénéficier de la réduction :

- Le code personnel reçu par courrier ou mail

- **LE PASS+ pour les jeunes âgés de 11 à 21 ans**
(Aide financière de 80€ pour la pratique d'activités sportives ou culturelles)

[Plus d'infos sur le dispositif Pass+](#) ← Cliquez ici

Pièces justificatives à prévoir sous forme numérisées pour bénéficier de la réduction :

- Faire la démarche sur le site Pass+ et télécharger un ticket dématérialisé affecté au JJJPoissy du montant choisi.

- **LE PASS'SPORT CLUB pour les jeunes Pisciacais âgés de 11 à 17 ans.**
(Aide financière de 30€ offerte par la mairie de Poissy à tous les Pisciacais âgés de 11 à 17 ans.)

[Informations Pass'sport club](#) ← Cliquez ici

Pièces justificatives à prévoir sous forme numérisées pour bénéficier de la réduction :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- La copie de la carte d'identité de l'enfant ou du livret de famille.

SAISIE DE VOTRE DOSSIER

(LES DEUX ETAPES SONT OBLIGATOIRES)

Étape 1 : Inscription et paiement en ligne par CB
(Merci de préparer et télécharger les pièces demandées).

[FORMULAIRE D'INSCRIPTION JJJPOISSY](#) ← Cliquez ici

Étape 2 : Faire votre demande de licence FF judo en ligne.

[DEMANDE LICENCE FFJ](#) ← Cliquez ici

POUR LES PAIEMENTS PAR CHEQUES, CHEQUES VACANCES, COUPON SPORTS, ESPECES OU PRELEVEMENT, UTILISEZ LE CODE « BUREAU » AU MOMENT DU PAIEMENT.

**VOTRE INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QU'APRES RECEPTION DU REGLEMENT DE VOTRE COTISATION AU CLUB.
(Sous enveloppe au nom et prénom du licencié)**